

Agir Ensemble

Sur le chemin de l'école...

Cette rentrée ce sont 268 élèves de maternelle, 428 de primaire et 409 collégiens qui ont posé leur cartable à Loos.

La menace de fermeture de classe à l'école Samuel Merlin ne s'est pas concrétisée : les efforts conjoints de l'équipe enseignante, de l'association de parents d'élèves et de la municipalité ont été pris en compte par l'Inspecteur d'Académie, et ont permis de préserver la qualité d'enseignement qu'autorisent des effectifs d'une vingtaine d'enfants par classe. C'est un exemple remarquable de travail en commun et de concertation réussie ; je m'en félicite.

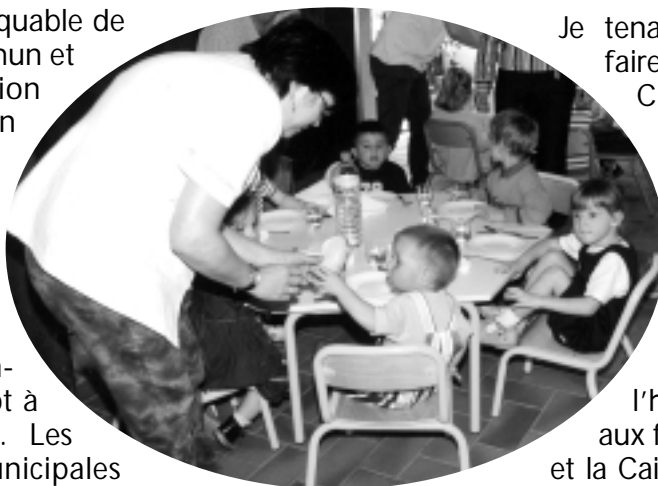
Selon les établissements, les effectifs varient d'une année sur l'autre, mais la tendance est plutôt à la stabilisation. Les politiques municipales (logement, cantine, accueil périscolaire, entretien et rénovation des locaux, etc.) portent leurs fruits, semble-t-il.

Les nouveaux services proposés aux familles depuis la rentrée sont également tous en place, avec des bonheurs divers.

La restauration maternelle, victime de son succès, a vu sa liste d'attente s'allonger... Le 25 places vont se transformer en 30 pour répondre à ce besoin. Le choix d'implanter ce service au Foyer-Logement pour personnes âgées permet de réjouissantes – et

fructueuses – rencontres entre les générations.

Par contre, l'accueil périscolaire démarre plus lentement ; de 2 à 6 enfants par jour selon les lieux, c'est théoriquement insuffisant pour maintenir l'accueil. Mais comme Paris ne s'est pas faite en un jour, nous avons décidé de laisser le dispositif en place en attendant de nouvelles inscriptions. Les services de la mairie sont toujours à votre disposition pour vous renseigner n'hésitez pas à faire appel à eux ou à leur faire part de vos observations.



Je tenais cependant à faire un petit rappel.

Ces services ne sont pas gratuits pour les familles, certes... Mais ils ne le sont pas non plus pour la commune !

Pour un euro de l'heure demandé aux familles, la mairie et la Caisse d'Allocations

Familiales ajoutent chacune 1,50 €. De même pour la restauration maternelle : 2,50 € sont demandés aux familles, la commune prenant en charge les frais restants, soit... 7,50 € par enfant et par jour en moyenne.

Enfin, parlons un peu des plus grands. Le recrutement d'un animateur jeunesse est lancé. Des projets sont à l'étude, nous y travaillons.

À vous, aussi, de nous aider à les développer.

Jean-François CARON,
Maire de Loos-en-Gohelle,
Vice-Président du Conseil Régional.

Halte-Garderie Pomme d'Api

Depuis le 2 septembre, la halte-garderie itinérante Pomme d'Api accueille votre enfant âgé de 3 mois à moins de 6 ans, selon le planning suivant :

- Lundi de 14 h à 17 h 30 Salle Duvauchelle
- Mardi de 9 h à 12 h, de 14 h à 17 h 30 Maison de quartier cité Belgique Salle Duvauchelle
- Jeudi de 9 h à 17 h 30 sans interruption Lieu d'accueil petite enfance

Vous avez besoin de temps libre...

Vous voulez que votre enfant rencontre des petits copains, découvre en douceur la vie en collectivité...

L'équipe de professionnelles de la halte-garderie l'accueille en assurant son bien-être et son éveil. L'accueil peut être ponctuel ou régulier.

Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus déclarés du foyer et varie de 0,30 € à 2,37 € de l'heure.

Pour nous contacter : 03 21 76 36 16 ou 06 08 81 09 96

Pour les 3/6 ans, le mercredi...

Depuis le 4 septembre, le mercredi de 14 à 17 heures à l'école Samuel Merlin, l'équipe Petite Enfance propose aux enfants âgés de 3 à 6 ans un après-midi rythmé de jeux, chants, activités manuelles, psychomotrices et d'éveil avec comme objectif principal le plaisir de l'enfant.

Tarifs : 3 € l'après-midi, réservation au mercredi ou au mois.

Accueil de 13 h 30 à 14 h, départ de 17 h à 17 h 30.

Contact : 03 21 76 36 16 ou 06 08 81 09 96

Brèves

Vous aidez vos parents âgés, vous avez besoin d'aide, d'information...

Participez gratuitement aux rencontres, ouvertes à tous, annoncées ci-dessous, où vous trouverez des compétences techniques, médicales, sociales... pour répondre à vos questions (lieu : Aix-Noulette)

24 octobre : la relation d'aide aux personnes âgées

5 décembre : la prévention du vieillissement

23 janvier : la présentation des diverses structures d'hébergement et d'accueil des personnes âgées

6 mars : le maintien à domicile

10 avril : les informations juridiques et financières

15 mai : le soutien aux aidants.

Renseignements et inscriptions (impératives) au 03 21 61 09 07 – 03 21 24 60 28 ou 03 21 21 29 80.

Déchets ménagers : rappel du calendrier

- Déchets ménagers : le mardi et vendredi à partir de 6 heures
- Encombrants : 4^e lundi du mois à partir de 7 heures.
- Végétaux : le lundi à partir de 13 heures, du 1^{er} avril au 30 novembre
- Caisse jaune (plastiques, emballages carton, aluminium) : les mercredis tous les quinze jours (pour octobre, les 9 et 23).

- Caisse verte (verre) : selon les secteurs, référez-vous au calendrier qui vous a été distribué (également disponible en Mairie).

Encombrants : petit mémo

Quelques observations nous ont été faites par la société responsable du ramassage. Nous vous rappelons donc :

- Que le volume total ne peut pas dépasser 1 m³
- Que les gravats en sacs ne doivent pas dépasser 20 kg

Aussi, ne regroupez pas vos encombrants avec ceux de vos voisins ! vous risquez d'en voir une partie laissée sur le trottoir pour cause de volume trop important

- Déchets non collectés : ne les laissez pas sur le domaine public jusqu'au mois suivant... C'est dangereux pour les piétons, cela nuit à l'environnement et vous engagez votre responsabilité
- N'oubliez pas qu'il existe une déchetterie à Noyelles-sous-Lens (03 21 70 70 22)

Enfin, rappelons que la commune porte plainte systématiquement pour chaque dépôt sauvage ; les contrevenants s'exposent à des poursuites !

Réflexion sur le stationnement à Loos-en-Gohelle

Vous le savez – plusieurs informations ont été faites à ce sujet – la municipalité mène depuis plusieurs mois une campagne pour l'amélioration de la sécurité routière, en se basant sur trois principes essentiels :

- Des aménagements sur la voirie
- L'approche pédagogique et la modification des comportements
- L'application de la réglementation.

Le stationnement est l'un des éléments clés de cette politique. Rappelons donc les différents domaines de règles qui le régissent.

Il y a tout d'abord le code de la route, puis les arrêtés communaux et enfin les tolérances d'usage appliquées ou non par les services de police.

- **Le code de la route** règle le stationnement en ville. Sur la voie, le stationnement se fait le long du fil d'eau et dans le sens de circulation. Les interdictions concernent le stationnement devant les portes cochères, les entrées de garage, à proximité des intersections, sur les passages piétons etc....
- **Les arrêtés municipaux** précisent le stationnement alterné obligatoire sur l'ensemble de la commune. Il est rappelé aux entrées de ville par les panneaux réglementaires (photo ci-contre). Le stationnement sur les trottoirs est interdit. Il est également réglementé au-delà des prescriptions du code de la route à proximité des intersections marquées par les bordures peintes en jaune ou sur les endroits zébrés blanc (entrée d'école, passage de véhicules spéciaux)
- **Les règles d'usage** : Le stationnement sur le trottoir est interdit. Le stationnement du véhicule "à cheval", moitié route, moitié trottoir est toléré à condition que la largeur du trottoir soit suffisante pour laisser largement le passage aux piétons avec voiture d'enfant. Cette **tolérance ne supprime pas le stationnement alterné**. Le stationnement mi-route mi-trottoir, pour être légal, doit être réglementé par arrêtés municipaux et chaque emplacement marqué au sol. La commission municipale chargée de la sécurité et circulation en agglomération étudie actuellement le projet. Dans tous les cas, aujourd'hui comme demain, soyez respectueux des autres usagers du domaine public. Que vous soyez piétons, cyclistes, motocyclistes ou automobilistes, la courtoisie est de règle.



◆
Depuis septembre, la police a décidé d'être plus répressive, provoquant de-ci, de-là quelques réactions et incompréhensions...

Rappelons que le maire n'a aucune autorité sur la Police Nationale, qui dépend directement de l'État, et que ce n'est donc pas à son instigation que ces opérations ont été effectuées. Cependant, l'application des réglementations en vigueur est un des éléments qui permettent de mieux vivre ensemble en respectant les autres. C'est le but premier de ces lois, arrêtés ou usages : non pas ennuyer la majeure partie des citoyens, mais au contraire la protéger.

Ah ! Encore une chose, à chaque arrêt de plus de quelques secondes, coupez votre moteur, vous consommerez moins et polluerez moins !

Agenda

des manifestations Culturelles et Festives

Octobre 2002

Du 1^{er} au 20 octobre

Bibliothèque Municipale – Lire en Fête
Exposition photographique de Francis Chaumorcet
Exposition d'huiles et d'aquarelles de Gisèle Pérangolo
Exposition de dessins et de gouaches de Talou



Samedi 5 octobre

Salle Duvauchelle – Spectacle "J'm'excuse",
par la compagnie Hendrick Ven Der Zee (entrée gratuite)

Dimanche 13 octobre

13 h, foyer Omer Caron – Repas des Anciens
11h30, salle d'Honneur de la Mairie – Remise des prix du Concours Maisons Fleuries
Bibliothèque – Assemblée Générale des Anciens Combattants
Salle Varet – Tournoi de l'Ass. Loos Foot en Salle

Vendredi 18 octobre

18 h 30, Bibliothèque Municipale – Vernissage des expositions et dédicace du livre
d'André Pérangolo

Samedi 19 octobre

14 h 30 et 16 h 30, Bibliothèque Municipale – Spectacle "Alice"
par le Théâtre de la Chandelle
tous publics à partir de 6 ans – réservations obligatoires au service culturel

Dimanche 20 octobre

16 h, Bibliothèque Municipale – Spectacle "Alice" par le Théâtre de la Chandelle
tous publics à partir de 6 ans – réservations obligatoires au service culturel
Salle Caullet – Repas du Club des Retraités de la cité 5
Salle Duvauchelle – Remise des prix du Concours Maisons Fleuries des Tulipiers

Du 23 au 28 octobre

Ateliers de pratique et d'expression artistique
Salle Caullet, atelier marionnettes avec Mariska
Bibliothèque, atelier avec Anne Levieil
Inscriptions auprès du service culturel jusqu'au 18 octobre

Mardi 29 octobre

20 h 30, salle Varet – Concert "Musiques en orbite" organisé en partenariat avec
Culture Commune et les jeunes du Club de Prévention.
Au programme : Toof Toof Connexion - Kemar - Bumcello

Jeudi 31 octobre

Foyer Omer Caron – Soirée Halloween de l'association Quartier que Fêt'ons ?